

VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
ARTICLE 92.1 LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

La résolution numéro 203-04-21 « *Soumissions – Fourniture et livraison de vêtements de travail pour les employés manuels – 2021TP01-AOI* », adoptée le 20 avril 2021, contenait des erreurs que j'ai corrigées conformément à l'autorisation qui m'est donnée à cet effet par l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

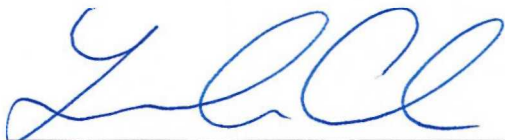
Ces erreurs apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La deuxième colonne du tableau apparaissant au quatrième considérant est modifiée par le remplacement du terme « 2021-2022 » par le terme « 2021 », dans le titre dudit tableau.

Le premier paragraphe du résolu est modifié par le remplacement du terme « 31 décembre 2022 » par le terme « 31 décembre 2021 ».

L'original du document modifié est donc joint au présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je dresse le présent procès-verbal, ce 26 avril 2021.



Me Linda Chau, greffière adjointe



**Saint-Constant**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par le décret 102-2021 du 5 février 2021 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le **mardi 20 avril 2021** à 19h30, à laquelle sont présents : mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence) formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

La directrice générale, madame Nancy Trottier, l'adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, madame Céline Miron et la greffière, Me Sophie Laflamme sont également présentes.

203-04-21 SOUMISSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MANUELS – 2021TP01-AOI

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour les employés manuels;

CONSIDÉRANT que le devis de soumission prévoyait une option de renouvellement, soit pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que, pour la période en options, sur demande écrite, 30 jours avant la fin du contrat, la Ville doit aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'option de renouvellement et que, dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2021TP01-AOI s'appliqueront dans son entièreté à cette période d'option;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	2021 Montant (\$) total annuel (taxes incluses)	Prolongation Montant (\$) total incluant l'année ferme et l'année d'option jusqu'au 31 décembre 2022 (taxes incluses)
9191-7641 Québec inc. / SRS Plus	32 232,01 \$	64 464,02 \$
9122-8015 Québec inc. Promotion-Elles plus	37 345,77 \$	74 691,54 \$
Centre du travailleur F.H. inc.	39 197,31 \$	78 394,62 \$

.../2

**Affaires juridiques et greffe**

Adresse postale  
147, rue Saint-Pierre  
Saint-Constant, QC J5A 2G9

B 450 638-2010  
greffe@saint-constant.ca

[saint-constant.ca](http://saint-constant.ca)

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail pour les employés manuels, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9191-7641 Québec inc / SRS Plus., aux prix unitaires soumissionnés et pour la période débutant à l'adjudication pour se terminer le 31 décembre 2021. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2021TP01-AOI et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 32 232,01 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2021 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-650.

**ADOPTÉE**

(signé)

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière

Copie certifiée conforme ce 26 avril 2021



Me Linda Chau,  
Greffière adjointe